

Toepassing van artikel 7 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Motievoorstel van de "MR"-fractie, betreffende het zwemvijverproject.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte de sa proposition de motion et en explique les arguments.

G. VERSTRAETEN heeft over het onderwerp in het algemeen wel getwijfeld. Zijn partij, ook op het gewestvlak, heeft al lang gepleit voor de noodzakelijkheid van meer zweminfrastructuren in Brussel waar men er veel te weinig van hebben op dit moment.

Een andere objectieve vaststelling sinds het sluiten van "Océade", is dat men ook geen openluchtwembaden niet meer hebben in Brussel, en dat is een probleem. Hij is tevreden met het project dat in Kuregem gaat komen om op de "Abbatoirssite" een openluchtwembad te bouwen.

Wat het project over Neerpede betreft, hoe meer hij de verklaringen ziet van het Gewest op dat vlak, over hoe men het wil beheren, hoelang en hoeveel mensen daar gaan kunnen zwemmen op hetzelfde moment, hoe meer het hem lijkt dat dat project totaal niet realistisch, niet haalbaar is. Dit gelet op het formaat van die vijvers, gelet op de omgeving en op het feit dat men ook in Anderlecht een gebrek heeft aan natuur terwijl het fantastisch is dat men dat nog relatief dichtbij heeft. Dat maakt het allemaal niet verenigbaar. Hoe meer hij erover nadenkt en kijkt is dat volgens hem niet haalbaar om daar een zwemvijver van te maken, zonder de natuur fundamenteel aan te tasten, omdat die plek een fantastisch natuurdomein is.

Hij komt tot de conclusie dat het eigenlijk een "fausse bonne idée" is om daar een zwemvijver proberen van te maken, en dat men daarvoor te veel moet opofferen. Enorm veel Anderlechtenaren zijn tegen dat project en ze hebben liever een oord van rust waar ze kunnen genieten van de natuur en de kalmte.

Hij steunt ook dit motievoorstel van de "MR": men moet een duidelijk signaal geven, als Gemeente, en zeggen dat men is geen vragende partij hiervoor, maar dat men toch positief meewerkt aan een mooi natuurdomein toegankelijk op alle momenten voor alle Anderlechtenaren.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Le groupe PTB est pleinement conscient de la nécessité de construire/aménager des zones de baignade à Bruxelles. Les jeunes, les familles, les séniors, nous avons tous besoin de lieux agréables où il est possible de se baigner, en s'amusant, se reposant, bref passer du beau temps avec ses amis et sa famille. Ce besoin est encore plus présent pour le public issu des quartiers populaires où certains n'ont aucun espace extérieur, dans des quartiers déjà bétonnés, qui étouffent.

Dans ce sens, ce projet mérite toute son attention. Cependant, cela ne doit pas se faire à n'importe quelles conditions. D'abord, il est utile de rappeler que l'accès à la baignade sera limité à trente minutes et que seules deux cents vingt-cinq personnes en même temps pourront en profiter. Il faudra donc s'attendre à de longues attentes, des frustrations, voire peut-être des tensions. Trente minutes, dans un espace aussi restreint et pratiquement le seul dans toute la Région, ça peut créer des problèmes.

Nous savons donc déjà que ce projet, même s'il a le mérite d'exister, ne pourra répondre à l'énorme attente des habitants bruxellois. D'autre part, le site de Neerpede est un site naturel exceptionnel qui doit être préservé et bien géré. Notre groupe est donc prêt à soutenir ce projet, mais avec des conditions claires:

1. Nous devons garantir l'engagement de personnels, de gardiens de parc sur tout le site, avec un renforcement durant la période estivale, pour s'assurer du maintien de la propreté, de la sécurité des visiteurs, du bien-être de tous et du site.
  2. Il est indispensable de développer en parallèle d'autres projets de baignade à Bruxelles pour augmenter l'offre et répartir la demande, afin d'éviter une saturation de celle de Neerpede, des files d'attente interminables.
  3. Nous demandons une évaluation permanente de la faune et la flore dès que les différents projets seront en place pour garantir la préservation du site
  4. Nous lisons dans le rapport d'incidence que la gestion sera externalisée. Qu'est-ce que cela signifie ? Cette zone de baignade doit être accessible gratuitement et non géré par un opérateur privé à but lucratif.
- En conclusion, le « PTB » est prêt à soutenir ce projet, mais nous ne signons pas de chèque en blanc sans avoir la garantie que toutes ces conditions soient respectées.

G. BORDONARO ajoute que la position du « PTB » est qu'il faut être extrêmement prudents quant à ce projet. Il a été clair dans sa position mais il ne peut pas être aussi unilatérale que ce propose la motion du « MR », c'est-à-dire partir uniquement d'inquiétudes légitimes et partagées car cette motion fait totalement abstraction de l'importance de créer des zones de baignades extérieures pour les jeunes et les familles. C'est un enjeu social très important à Bruxelles, énormément de personnes ne partent pas en vacances. On ne peut donc pas rejeter la proposition sans trouver de nouvelles solutions. Le groupe « PTB » ne soutient donc pas la motion.

Monsieur le Bourgmestre-Président rappelle la position constante du Collège lorsqu'un projet est soumis à l'enquête publique qui est de respecter les principes de la consultation populaire et d'attendre le résultat de l'enquête, d'attendre l'expression des citoyens dans le cadre de l'enquête publique, avant de prendre quelque position que ce soit au niveau communal. Il propose de rejeter la motion dans l'attente de la clôture de l'enquête et d'une prise de position éclairée par rapport au dossier déposé et par rapport aux commentaires faits par les citoyens.

G. VAN GOIDSENHVOVEN ne voit pas d'inconvénient à ce qu'on tienne un débat sur les zones de baignades, car le sujet est suffisamment couvert médiatiquement. Il existe un projet de piscine à ciel ouvert sur le toit des abattoirs, complémentirement à celui de la Gare de l'Ouest où un parc aquatique devrait voir le jour également. Une offre se développe et, dans ce contexte, sacrifier Neerpede est encore plus invraisemblable et injustifié. Il y a trois mois, le Collège disait qu'il était beaucoup trop tôt et qu'il allait indiquer à Région qu'il fallait développer d'autres choses à Neerpede avant d'envisager cet étang de baignade. Mais ce qui se passe aujourd'hui est exactement le contraire. La réponse formulée il y a trois mois était donc un mensonge car on ne voulait pas aborder le fond du problème, alors qu'il était parfaitement possible d'adresser un message à l'autorité régionale. Le Collège a prétendu qu'il y avait d'autres objectifs pour la zone de Neerpede et, en l'attente, il ne fallait pas avancer sur le dossier de la piscine. Cela a été dit par le Collège et, aujourd'hui, c'est le phénomène absolument contraire qui se produit : la piscine s'impose comme un rouleau compresseur par rapport à tout. On se retranche maintenant derrière l'enquête publique, alors qu'on imagine bien qu'un membre ou l'autre du Collège ira donner son point de vue dans la presse. Tout cela n'est pas normal, ce n'est pas respecter la démocratie et encore moins les personnes qui se sont mobilisés. G. VAN GOIDSENHVOVEN est déçu et sait que le

Collège a déjà capitulé face aux desideratas de la Région qui va, une fois de plus, faire du territoire d'Anderlecht son terrain de jeu pour tout simplement imposer toute une série de projets qu'on aurait tout simplement refusé dans d'autres Communes, au nom du bon sens. Il demande le vote nominal.

Monsieur le Bourgmestre-Président confirme qu'il n'est pas question de capitulation mais de respecter les procédures. Comme tout projet, il existe une enquête publique et une demande de permis a été déposée. Actuellement, on parle dans le vide car les services sont en encore en train d'analyser le dossier. Par ailleurs, une enquête publique est prévue pour que les citoyens puissent portent leur opinion sur base du dossier concret. Ce n'est qu'après avoir collationné l'ensemble des avis de tous les citoyens qui se seront exprimés dans le cadre de cette enquête publique, que le Collège prendra une position sur base, à la fois des avis des habitants et sur base du dossier, position que le Collège communiquera à la Région. C'est comme ça que l'on procède partout, comme ce fut le cas pour le pont Marchant et tous ont pu voir que pour ce dernier le Collège a pris une position assez ferme.

Monsieur le Bourgmestre-Président procède au vote nominatif qui se solde par le rejet de la proposition de motion.